



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 février 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 février 2010

Date d'affichage
16 février 2010

Objet de la délibération
*Pôle famille sport solidarité –
Service information jeunesse -
affaires scolaire – Participation
financière aux projets des classes
transplantées 2010.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de sa volonté de participer financièrement aux frais de séjour pour les classes transplantées en 2010, classes de découverte, classe de neige, classe de mer etc....

Les départs en classes transplantées sont bénéfiques aux enfants et sont réalisés par les écoles élémentaires. Les activités déployées éveillent leur curiosité, les incitent à gérer différemment leur environnement en leur faisant vivre le dépaysement et la vie en groupe.

Monsieur le Maire propose alors l'enveloppe globale de 19 740 euros répartie comme suit :

Jean Moulin : 6 160 Euros
Emile Astoin : 4 480 Euros
Alphonse Daudet : 3 500 Euros
Frédéric Mistral : 5 600 Euros

I- RECAPITULATIF DES SEJOURS

Ecoles	Dénomination du séjour	Date du séjour	Nombre d'élèves
Jean MOULIN	CENTRE NEIGES ET MERVEILLES	Du 21 au 23 Juin 2010	25 élèves du CM1
Jean MOULIN	CARCASSONNE	Du 16 au 19 Mars 2010	23 élèves du CM1
Jean MOULIN	ECOLE DE VOILE	Du 17 au 21 Mai 2010	20 élèves du CM2
Alphonse DAUDET	CENTRE D'ASTRONOMIE ST MICHEL	Du 07 au 11 Juin 2010	22 élèves du CM1
Emile ASTOIN	CLASSE DE NEIGE A ST JEAN DES CROTS	Du 01 au 05 Mars 2010	41 élèves CM1 / CM2
Frédéric MISTRAL	FUTUROSCOPE	Du 18 au 21 Juin 2010	22 élèves du CM2
Frédéric MISTRAL	MAISON DE L EAU	Du 19 au 23 Avril 2010	24 élèves du CM1

II- FINANCEMENTS DES SEJOURS

SEJOUR	PARTICIPATIONS					TOTAL
	FAMILLE		Conseil Général	Coopérative école	Mairie	
	Globale	par enfant				
CENTRE NEIGES ET MERVEILLES	2 090	83,6	627	300	1 500	4 517
CARCASSONNE	3 300	143	0	400	1 500	5 200
ECOLE DE VOILE	2 980	149	0	0	3 160	6 140
CENTRE ASTRONOMIE	1 254	57	0	0	3 500	4 754
CLASSE DE NEIGE	8 200	200	0	12 207	4 430	24 887
FUTUROSCOPE	1 980	90	0	250	2 800	5 030
MAISON DE L'EAU	2 160	90	0	250	2 800	5 210
					19 740	55 738

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des voix,

DECIDE de contribuer financièrement aux projets pédagogiques des écoles élémentaires de Solliès-Pont pour l'année 2010, sur la base maximale de 19 740.

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 67, art.6713.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

05 MAR. 2010
10 MAR. 2010

